

Les relations du Canada avec l'Europe diffèrent des relations des Etats-Unis avec l'Europe. Dans notre cas, il entre en jeu des éléments politiques, économiques, culturels et linguistiques particuliers. Elles sont plus importantes pour nous que ne le sont pour les Américains les relations des Etats-Unis avec l'Europe. Quarante-deux^{*} pour cent de nos immigrants continuent de venir du continent européen. Notre population est composée de nombreux groupes ethniques distincts, dont beaucoup sont d'origine européenne. Ces éléments n'ont pas été fondus dans quelque espèce de creuset national. Ces groupes conservent et chérissent leurs liens avec l'Europe, autant qu'ils apprécient leur nationalité canadienne. La sécurité du Canada et celle de l'Europe sont indivisibles.

Nos exportations vers le continent européen représentent 2.8 pour cent^{*} de notre produit national brut, tandis que les exportations des Etats-Unis vers l'Europe représentent 1.3 pour cent du PNB américain. Les pays de la CEE sont notre partenaire commercial le plus important après les Etats-Unis.

La prudence avec laquelle nous avons accueilli l'Année de l'Europe est dictée par une seconde raison. Une déclaration, voire un ensemble de déclarations ne risquent-ils pas d'être considérés éventuellement comme remplaçant le dur travail qui doit être accompli dans de nombreux forums pour trouver des solutions aux problèmes de fond auxquels fait face la Communauté transatlantique sur les plans politique, militaire et économique? Voilà qui constituait à mon avis un motif de préoccupation. En outre, du point de vue canadien, nous ne voudrions pas qu'une déclaration nous détourne, ou détourne les Européens de l'objectif des bonnes relations à long terme que nous recherchons dans le cadre de la CEE élargie.

Troisièmement, nous ne voudrions pas que les négociations en cours entre la Communauté et les Etats-Unis empêchent d'une manière quelconque l'OTAN de jouer son rôle d'instrument diplomatique pour le renforcement de la solidarité fondamentale des nations atlantiques. Sans empiéter sur les fonctions des assemblées universelles et régionales existantes dans le domaine des négociations économiques, l'OTAN exerce une autre tâche aux termes de l'Article 2: soit d'éviter les conflits sérieux et le désordre entre les politiques économiques des Etats membres.

Nous devrions aborder les questions tout aussi importantes de l'inflation galopante, des déficits croissants causés par les dépenses effectuées au titre de l'énergie et de la défense, et des tendances capricieuses de la finance mondiale.

Vous comprendrez que j'avais présentes à l'esprit des questions de ce genre lors de ma première rencontre avec le nouveau Secrétaire d'Etat, M. Kissinger. Cette rencontre fut des plus cordiales et des plus satisfaisantes même si nous n'avons pas eu l'occasion d'entamer une discussion détaillée. M. Kissinger a exprimé son intérêt fondé pour la perspective du Canada à l'égard de bon nombre de ces questions et d'autres questions d'ordre bilatéral. Je crois que les deux gouvernements envisagent du même oeil l'évolution des relations atlantiques dans le cadre d'organisations multilatérales appropriées comme l'OTAN et l'OCDE.

* chiffres de 1972